Parc d'activités Bièvre Dauphine
1352 rue Augustin Blanchet - 38690 Colombe
T : 04 76 06 10 94 - **F** : 04 76 06 40 98
www.bievre-est.fr - contact@cc-bievre-est.fr

ORDRE DU JOUR

du Conseil communautaire
du 21 septembre 2026
à 19h00
au siège de la communauté de communes

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

1. **Approbation de la convention cadre d'assistance technique foncière entre la communauté de communes de Bièvre Est, l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) et la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER).**

Urbanisme intercommunal

2. **Autorisation de signer l'avenant annuel 2026 n°1 à la convention cadre avec l'Agence d'Urbanisme de Grenoble (AURG)**

3. **Autorisation de la délégation au Président de la communauté de communes de Bièvre Est pour l'exercice du droit de préemption urbain**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET OPTIMISATION DES RESSOURCES

Administration générale

4. **Adoption du règlement intérieur de la communauté de communes de Bièvre Est**

5. **Création de la Commission Intercommunales des Impôts Directs (CIID) et désignation de la liste des personnes proposées pour sa constitution**

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Transitions

6. **Autorisation de renoncer au dividende 2026 de la société Beewatt en vue de soutenir la consolidation financière de la structure**

7. **Approbation du plan de financement de l'étude pour la construction d'un bâtiment pour le développement économique et touristique à Beaucroissant**

Urbanisme intercommunal

8. **Approbation de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs 2024-2026 entre l'AGEDEN et la communauté de communes de Bièvre Est fixant la contribution financière 2026**